

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2026-065

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13694 Situation : Cimetière WILSON

Division : 17 / Carré : U / Allée : 8 - Empl. Tombe : 25

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,
VU la délibération n°2026-024 du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,
VU l'arrêté n°ARR2026-374 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Ratko KLISURA,

CONSIDÉRANT la demande présentée par Madame ESTIVAL Chantal, Renée née LASCAUX domiciliée 23, avenue de Nieuport, 28100 Dreux (Eure-et-Loir) et tendant à obtenir une concession dans le **Cimetière WILSON** à l'effet d'y fonder la sépulture collective des personnes désignées : Exhumation et rapatriement : Henri LASCAUX décédé en 1966, Marguerite LASCAUX décédée en 1967, Jeanne DELLI-ZOTTI veuve LASCAUX décédée en 1972, Marie CALLET veuve DELLI-ZOTTI décédée en 1985 et ultérieurement Philippe ESTIVAL époux de la concessionnaire et Chantal, Renée LASCAUX épouse ESTIVAL, la concessionnaire.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le **Cimetière WILSON** à compter du **11 mars 2026** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture collective indiquée de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **10 mars 2041** pour une durée de quinze ans.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2026/43 du 11 mars 2026.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le

*16/07/2026*Pour le Maire,
Le conseiller municipal,

Ratko KLISURA

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Notification le

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260716-DEC2026-065-AU
Date de télétransmission : 24/07/2026
Date de réception préfecture : 24/07/2026